

C-34, concernant l'emploi de personnes bilingues dans le service public et les corporations de la Couronne.

(Texte)

—Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de présenter ce bill C-34 intitulé:

Loi concernant l'emploi de personnes bilingues dans le service public et les corporations de la Couronne.

Permettez-moi de lire quelques extraits de ce projet de loi:

...la personne ou les personnes chargées de ces nominations sont tenues d'accorder la préférence aux personnes bilingues, de façon que le nombre de celles-ci dans le service public ou les corporations de la Couronne, les ouvrages, les entreprises et les activités commerciales dont il est fait mention ci-dessus soit en rapport avec le nombre des Canadiens d'expression française dans l'ensemble du pays.

Dans la mesure où cela est possible, cette proposition de loi tend à faire disparaître le traitement différentiel qui caractérise présentement, au sein de la fonction publique et des sociétés de la Couronne, le recrutement et l'emploi du personnel d'origine française et à donner la préférence aux candidats bilingues.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, ce projet de loi exige qu'il y ait dans tous les services du gouvernement, y compris les compagnies de la Couronne, un tiers des employés qui soient bilingues.

Pour vous donner un exemple de la carence actuelle d'employés bilingues à ces endroits, permettez-moi de m'inspirer d'un mémoire publié par le Conseil de la vie française. En ce qui a trait au ministère des Affaires extérieures, les connaissances linguistiques sont les suivantes:

Connaissances linguistiques des employés du ministère des Affaires extérieures à Ottawa

	Bilingues
Nombre total: 217	56
Anglo-Canadiens: 174	13
Canadiens français: 43	43

Connaissances linguistiques des représentants canadiens à l'étranger

	Bilingues
Nombre total: 387	92
Anglo-Canadiens: 325	30
Canadiens français: 62	62

Chefs de missions à l'étranger

	Bilingues
Nombre total: 44	19
Canadiens anglais: 30	5
Canadiens français: 14	14

Monsieur le président, en vertu de la loi, tous les Canadiens français doivent être bilingues, dans tous les services gouvernementaux, y compris les sociétés de la Couronne; mais cette situation n'existe pas pour les autres éléments de notre pays.

L'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne) a promis que l'on paierait un boni aux employés fédéraux bilingues. D'ailleurs, ceci était inclus dans le programme du parti libéral au cours de la dernière campagne électorale, si je me reporte à une annonce publiée dans un journal. Mais je suis fort éton-

né de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel en vue d'essayer d'améliorer la situation et d'y apporter un équilibre logique.

J'ai en main des exemplaires d'avis de concours publiés par la Commission du service civil du Canada.

Par exemple, on demande un «chef pour la section de la rédaction à la division de l'information au ministère de l'Agriculture, à Ottawa», et on offre un traitement de \$8,760 à \$10,300. Dans cet avis de concours, on n'exige pas que les candidats soient bilingues, et pourtant il s'agit de la division de l'information d'un ministère important, celui de l'Agriculture.

Dans un autre avis de concours publié par la Commission du service civil du Canada, on demande des «inspecteurs de la construction des édifices» pour Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montréal et Ottawa, à un traitement variant de \$6,300 à \$6,960. Et je constate que dans les qualités requises des candidats, on n'exige pas qu'ils soient bilingues.

Quant à l'avis de concours pour le poste de «coordonateur des services de transcription, de dactylographie et de reproduction pour les services administratifs du ministère des Travaux publics à Ottawa», poste pour lequel on mentionne un traitement de \$5,760 à \$6,210, on n'exige pas que les candidats soient bilingues; l'anglais suffit.

Dans un autre avis de concours ayant trait aux «postes supérieurs d'infirmières, hygiène publique et service hospitalier», postes pour lesquels on annonce un traitement maximum de \$6,240 par année, on constate que ces fonctionnaires doivent travailler dans les diverses provinces du pays, y compris la province de Québec, et pourtant on n'exige pas que les candidats soient bilingues.

La Commission du service civil du Canada a également publié un avis de concours pour des «sténographes du service extérieur pour les ministères du Commerce et des Affaires extérieures», à des traitements initiaux de \$3,150 et \$3,750 par année; et là encore on n'exige pas que les postulants soient bilingues.

La Commission du service civil demande également un «chef du service de l'information pour le ministère du Revenu national». Or, ce chef de service doit répondre aux exigences du public, tant à celles du Canada français que du Canada anglais. On avait stipulé, dans les qualités requises des candidats, qu'il était essentiel d'avoir une connaissance des deux langues; mais à la suite de ce concours, la personne qui a obtenu l'emploi est unilingue. J'ai posé une série de questions à la Chambre à ce sujet-là; et pourtant, on avait bien énoncé, dans l'avis de concours, que les candidats devaient posséder une connaissance des deux langues.